

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION INITIALE FINANCEMENT CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE

Les critères d'éligibilité et d'inéligibilité sont consultables sur le site internet du Conseil régional Ile de France <https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales-queles-aides-financieres-et-pour-qui>

Avant de compléter votre inscription, nous vous invitons à lire attentivement les conditions pour l'entrée en formation initiale.

Votre situation doit correspondre à, au moins, un critère d'éligibilité. Cependant, vous ne devez pas être concerné.e par un des critères d'inéligibilité.

Le statut est apprécié à l'entrée en formation. Une attestation, ainsi qu'un justificatif, seront demandés à l'entrée en formation.

Le service des admissions est à votre disposition pour vous renseigner sur <https://fondation-itsrs.org/contacter-l-irts-sites-et-services.html>